



**Version du 8 août 2021**

Référent sanitaire club :

Eric Raybaudi – 06.51.74.10.15 – [contact@etoiledelusigny.fr](mailto:contact@etoiledelusigny.fr)

Toutes les mesures évoquées dans ce protocole sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution sanitaire et de contraintes et décisions gouvernementales, locales (*Préfectures et Mairie*) ou provenant des instances (*FFF, LGEF et District*)

# 1/ RAPPEL DES PRINCIPES GÉNÉRAUX AU 9 AOÛT 2021

Selon les mesures et décrets gouvernementaux et les directives en provenance de la Préfecture de Région Grand-Est, de la Préfecture de l'Aube, des instances du football (FFF, LGEF, District Aube de Football) et de la Mairie de Lusigny (*propriétaire des installations*), les mesures suivantes sont applicables au 9 août 2021

- **Nettoyage et désinfection après chaque séance d'entraînement**

Poignées de porte, toilettes, matériel, pédiluve ...

- **Accès au complexe sportif (terrains, bâtiment, extérieurs) :**

**Applicable aux joueurs, encadrants, accompagnateurs et spectateurs**

- **À compter du 9 août**

- Personnes majeures : accès possible avec pass sanitaire valide
- Personnes mineures : accès possible avec maintien des gestes barrières

- **À compter du 30 septembre**

- Plus de 12 ans : accès possible avec pass sanitaire valide
- Moins de 12 ans : accès possible avec maintien des gestes barrières

### Pass sanitaire valide =

- une preuve de vaccination (*cycle complet + délai nécessaire au développement des anticorps, de 7 à 28 jours selon vaccins*)
- une preuve de rétablissement (*test PCR ou antigénique de plus de 15 jours et moins de 6 mois*)
- à défaut une preuve de test RT-PCR ou antigénique de moins de 72h au moment du contrôle (à chaque entraînement ou match) en sachant que la facturation de ces tests dits « de confort » est prévue entre le mi-septembre et novembre (*les autotests pourront semble t-il être acceptés, sous réserve qu'ils soient effectués sous contrôle d'un professionnel de la santé*)

- **Gestes barrières à maintenir :**

- PORT DU MASQUE (*11 ans et plus*) en dehors des phases sportives
- DISTANCIATION PHYSIQUE en dehors des phases sportives
- DÉSINFECTION DES MAINS  
Solution hydroalcoolique disponible à l'arrivée et à l'entrée des blocs vestiaires et club house

- **Concernant le matériel :**

- **Ballons et matériels pédagogiques (cônes, jalons, coupelles, buts portatifs...)** :  
Doivent être **nettoyés et désinfectés après chaque séance**
- **Chasubles individuelles :**
  - Pas d'échange possible au cours d'une séance ou d'un match  
Utilisez de préférence les chasubles réversibles si les joueurs peuvent être amenés à changer d'équipe en cours de séance
  - Doivent être lavées après chaque séance ou match

## 2/ PROTOCOLE POUR LES ENTRAÎNEMENTS

Les jours et horaires des entraînements doivent être prévus à l'avance et communiqués au secrétaire du club ou au responsable technique pour d'une part tenir à jour le registre sanitaire (*qui doit pouvoir être mis à disposition des autorités sanitaires à tout moment*) et d'autre part permettre la présence dans la mesure du possible du référent sanitaire

### 2.1/ Lors de l'arrivée

- Le dirigeant responsable de la catégorie (*ou le référent Covid s'il est présent*) devra compléter à chaque séance la liste des personnes présentes, sans oublier ceux qui arriveraient éventuellement en retard. Cette liste doit être communiquée au maximum chaque semaine au secrétaire du club pour mise à jour du registre sanitaire (*original papier, photo smartphone ou scan par mail*)
- Le contrôle du pass sanitaire doit être effectué pour toute personne concernée qui n'est pas encore notée « validé » dans les listings de présence
- Toute personne symptomatique à l'arrivée ou en cours de pratique devra être écartée du groupe
- À l'arrivée : port du masque pour toute personne de 11 ans et plus (*non fourni par le club, à conserver jusqu'au début de la pratique sportive*) et désinfection des mains obligatoire avec mise à disposition de solution hydroalcoolique en libre-service au niveau du pédiluve extérieur. En cas de file d'attente, distance d'au moins 2m entre chaque personne.
- Accès possible aux WC d'un bloc (*avec désinfection après chaque séance si utilisation*) avec désinfection des mains obligatoire avant d'entrer dans le bâtiment et de toucher aux poignées
- Collation et hydratation individuelles :  
Chaque participant devra avoir sa propre bouteille ou gourde personnalisée

### 2.2/ Pendant la séance

- Respect de la distanciation lors des consignes données dans un périmètre restreint

### 2.3/ Mesures barrières et protocole de désinfection du matériel commun

- Tout pratiquant présentant l'un des symptômes précisés en annexe devra être mentionné sur le cahier de présence par l'éducateur ou le référent sanitaire, qui devra en outre prévenir au plus tard dès la fin de la séance l'un des responsables du club
- Pour tout accès à l'intérieur des bâtiments (*WC ou stockage matériel*), une désinfection des mains (*solution hydroalcoolique*) sera recommandée préalablement au contact avec les poignées des portes d'accès
- Les chasubles individuelles éventuellement utilisées pendant la séance doivent être stockées dans le bac prévu à cet effet et restent non utilisables jusqu'à lavage et désinfection

## 2.4/ Après la séance

- Le matériel commun d'entraînement (*ballons, jalons, coupelles, haies, planche à rebonds...*) sera désinfecté après chaque séance et avant toute utilisation par un autre groupe (*pulvérisation de javel ou tout autre produit virucide puis rinçage à l'eau avant rangement et/ou réutilisation par un autre groupe*)
- Les toilettes (*si elles ont été utilisées*) et les poignées des portes seront désinfectés après chaque séance

## 3/ PROTOCOLE POUR LES MATCHS

### 3.1/ Lors de l'arrivée

- Le dirigeant responsable de la catégorie (*ou le référent sanitaire s'il est présent*) devra compléter à chaque séance la liste des personnes présentes, sans oublier ceux qui arriveraient éventuellement en retard. Cette liste doit être communiquée au maximum chaque semaine au secrétaire du club pour mise à jour du registre sanitaire (*original papier, photo smartphone ou scan par mail*)
- Le contrôle du pass sanitaire doit être effectué pour toute personne concernée
- Toute personne symptomatique à l'arrivée ou en cours de pratique devra être écartée du groupe
- À l'arrivée : port du masque pour toute personne de 11 ans et plus (*non fourni par le club, à conserver jusqu'au début de la pratique sportive*) et désinfection des mains obligatoire avec mise à disposition de solution hydroalcoolique en libre-service au niveau du pédiluve extérieur. En cas de file d'attente, distance d'au moins 2m entre chaque personne.
- Accès possible au bâtiment avec désinfection des mains obligatoire avant d'entrer dans le bâtiment et de toucher aux poignées

### 3.2/ Accès aux vestiaires et douches

- Hormis pour le premier accès (*consécutif au lavage des mains au pédiluve extérieur*), un lavage des mains sera recommandé à chaque entrée dans le vestiaire (*retour de la séance d'échauffement, mi-temps, fin du match*). Un distributeur de solution hydroalcoolique est disponible dans chaque bloc d'entrée de vestiaires
- Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires
- Une place assise sur deux a été neutralisée (*marquage adhésif sur bancs et murs*) pour appliquer la distanciation physique entre les personnes
- Le temps de présence dans les vestiaires doit être limité : il est recommandé d'effectuer la « causerie » d'avant match en extérieur
- Dans la mesure du possible et tant que les conditions météo le permettent, les fenêtres des vestiaires doivent rester ouvertes pour assurer une aération la plus régulière possible
- Une douche sur deux et un robinet sur deux ont été neutralisés (*marquage adhésif*) pour faire appliquer la distanciation physique

### 3.3/ Protocoles officiels

- Les animations (*coup d'envoi fictifs, escort-kids, etc...*) sont interdites
- Pas de protocole d'avant match et d'après match entre joueurs et arbitres
  - La vérification des licences est effectuée par le corps arbitral à l'extérieur des vestiaires
  - L'équipe visiteuse entre en premier sur le terrain et se positionne directement
  - L'équipe recevant entre en second et se positionne directement
  - Les manipulations de la tablette FMI se font en extérieur, chacun des utilisateurs (*dirigeant, arbitre, capitaine*) doit se désinfecter les mains avec la solution hydroalcoolique mise à disposition avant chaque manipulation
- A la fin de chaque mi-temps, l'équipe visiteuse sort du terrain en premier pour rejoindre les vestiaires, l'équipe recevant quitte ensuite le terrain

### 3.4/ Pendant le match

- Le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans présente sur le complexe
- Sont dispensés pendant la rencontre, les joueurs, arbitres et entraîneurs principaux  
Les personnes présentes sur le banc de touche portent le masque
- Dans la mesure du possible, et afin d'éviter les interactions avec le public, le club recevant disposera autour du terrain des ramasseurs de balle identifiés qui seront chargés du nettoyage rapide du ballon (*lingette ou solution hydroalcoolique*) à chaque fois qu'ils l'auront en main avant de le renvoyer aux joueurs

### 3.5/ Après le match (*buvette*)

- La buvette est accessible avec un sens de circulation et distanciation matérialisés (*marquage au sol, barrière...*)
- Port du masque obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans pendant le service
- Pas de stationnement debout devant la buvette

### 3.6/ Après le match (*matériels, infrastructures...*)

- Les maillots, chasubles, masques lavables, ballons, matériels d'échauffement... utilisés doivent être nettoyés et désinfectés avant toute autre utilisation
- Avant toute autre utilisation par un autre groupe d'utilisateurs, chaque bloc vestiaires utilisé (*bloc entrée, WC, vestiaires joueurs et arbitres*) doit être désinfecté par pulvérisation de produit virucide puis rinçage  
Une attention particulière sera apportée aux poignées de portes, poussoirs de douches et robinets

## 4/ PROTOCOLE EN CAS DE SUSPICION OU CAS AVÉRÉ COVID-19

D'un point de vue légal, la CNIL (*Commission Nationale Informatique et Libertés*) a validé le 14 octobre 2020 le principe d'exception au traitement par une association sportive de données de santé (*ex. prise préalable de température avant l'accès à un entraînement, résultat de test virologique...*), la collecte de ces informations étant justifiée par des motifs d'intérêt public important

### 4.1/ Suspicion

Toute personne présentant l'un des symptômes (*voir annexe*) doit le signaler à son médecin traitant

Si le médecin recommande ou impose un test de dépistage Covid, le licencié doit immédiatement :

- Informer le référent sanitaire du club (*qui se chargera de transmettre aux autorités et instances*)
- Ne plus prendre part aux entraînements, matchs, réunions dans le cadre du club dans l'attente des résultats
- Cette mesure d'isolement doit également être effective si le licencié est un potentiel cas contact (*exemple : enfant licencié dont un parent présente un symptôme*)

Si le test revient négatif, et sous réserve de présenter le document médical l'attestant, le licencié peut reprendre part aux activités du club

### 4.2/ Cas avéré

A partir du moment où un licencié est déclaré positif, le référent sanitaire est chargé de transmettre l'information à la Mairie et aux référents sanitaires du District et de la Ligue Grand Est de Football (*chargés de faire le relais avec les autorités préfectorales et l'Agence Régionale de Santé*), en fournissant la liste des personnes qui ont été potentiellement en contact (*registre sanitaire, avec nom, prénom et coordonnées de chacune des personnes*)

Le licencié ne pourra prendre part aux entraînements, matchs, réunions dans le cadre du club pendant une période de 10 jours. Le retour au club ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical autorisant à reprendre l'activité physique

### 4.3/ Cas contact

Toutes les personnes potentiellement ou déclarées cas contact (*d'un cas interne au club ou d'un cas extérieur : milieu familial, scolaire ou professionnel...*) devront de manière identique être placées en isolement et effectuer un test de dépistage. Le référent sanitaire indiquera à chaque licencié (*ou représentant légal*) la marche à suivre et les coordonnées des centres de prélèvement

## 5/ SANCTIONS ENCOURUES EN CAS DE NON-RESPECT

### • Sanctions prévues d'un point de vue légal

Des sanctions et amendes (*de 135 à 3.750 € et 6 mois d'emprisonnement*) peuvent être appliquées à l'encontre de toute personne présente dans le complexe. En cas de non contrôle du pass sanitaire, l'amende est de 1.500 à 9.000 € avec un an d'emprisonnement, et le club peut se voir appliquer une fermeture administrative et une interdiction d'accès au complexe

Cette information étant communiquée à l'ensemble des licenciés, que ce soit par mail, par la diffusion sur le site et les réseaux sociaux du club et affichée au stade, LE CLUB NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES AMENDES INDIVIDUELLES ÉVENTUELLES

### • Sanctions internes au club

L'absence de signalement de symptômes ou de résultats de tests, le non-respect du protocole sanitaire et des consignes données pendant la séance par les dirigeants et encadrants.... pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du club

**Une consultation médicale est obligatoire avant de reprendre la pratique si vous êtes dans l'un des cas suivants :**

- Vous avez eu le Covid-19
  - Vous avez consulté un médecin ou été hospitalisé pour symptômes, suspicion ou maladie Covid-19
  - Vous avez été en contact avec une personne ayant eu la maladie Covid-19 ou suspecté de l'avoir eu
  - Vous avez eu une radio thoracique ou un scanner pulmonaire depuis Février 2020
  - Vous avez eu un test PCR ou sérologique positif pour la maladie Covid-19
  - Vous avez une maladie chronique et n'avez pas fait de sport depuis plus de 3 mois
- 

**SYMPTÔMES ENTRAÎNANT L'EMPÊCHEMENT  
OU L'ARRÊT DE LA PRATIQUE**



Si vous présentez aujourd'hui l'un ou plusieurs de ces symptômes ou que vous les avez ressentis au cours de la semaine écoulée

**Rentrez chez vous et contactez votre médecin**

- Douleur dans la poitrine
- Palpitations
- Variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort
- Fatigue anormale ou inhabituelle
- Courbatures
- Manque de souffle inhabituel dans les dernières 24h lorsque vous parlez ou faites un petit effort
- Mal à la gorge
- Impossibilité de s'alimenter ou de boire depuis 24h ou plus
- Essoufflement anormal
- Perte brutale du goût et/ou de l'odorat
- Température supérieure ou égale à 38° au repos à distance de l'activité
- Reprise ou apparition d'une toux sèche
- Augmentation d'une toux habituelle
- Diarrhée au cours des dernières 24h (*avec au moins 3 selles molles*) ou vomissements
- Éruptions cutanées ou engelures